



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 02 DECEMBRE 2023

### INSTRUCTIONS CONCERNANT LE VOTE

En application de l'Article 12 des Statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à procéder à la ratification de la cooptation de deux Administrateurs, telle que décidée par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'année 2023.

Article 19 des Statuts : « Chaque votant ne peut disposer, outre sa propre voix, de plus de quatre pouvoirs »

Vous avez deux possibilités :

- laisser le bulletin de vote inchangé ;
- rayer le(s) nom(s) figurant ci-dessous mais en aucun cas en ajouter un autre.

### LE VOTE PAR CORRESPONDANCE N'EST PAS PERMIS



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 02 DECEMBRE 2023

### BULLETIN DE VOTE

#### Ratification de la cooptation de deux Administrateurs

Administrateurs cooptés :

- Camille Peltier (en remplacement d'Etienne Leenders) ;
- Maxime Peltier (en remplacement d'Alain Peltier).

Association des Eleveurs et Propriétaires de Chevaux AQPS  
15, rue Théodule Ribot – 75 017 PARIS  
Tel : 06 07 47 08 40 ou 07 88 88 39 67  
[info@aqps.fr](mailto:info@aqps.fr) ou [admin@aqps.fr](mailto:admin@aqps.fr) - [www.aqps.fr](http://www.aqps.fr)